



Home (<https://www.aefinfo.fr/>)| Social / RH (<https://www.aefinfo.fr/depeches/social-rh/>)| Fonction publique ([https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction\\_publicue/](https://www.aefinfo.fr/social-rh/fonction_publicue/))| **Dépêche n°678955**

## Déception générale des syndicats après le refus du gouvernement de revaloriser à nouveau le point d'indice

Un peu plus de deux mois après la conférence salariale du 28 juin, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, a tiré le bilan des mesures annoncées à cette occasion lors d'une réunion de suivi, le 15 septembre 2022. Quasiment toutes sont effectives. Il a également confirmé la tenue prochaine d'une conférence visant à caler les prochains chantiers outre celui à venir de la rémunération. Mais l'exécutif se refuse à une nouvelle mesure générale sur les salaires, réclamée unanimement par les organisations syndicales, qui se montrent amères.



Lors de la réunion de suivi de la conférence salariale, le 15 septembre 2022, Stanislas Guerini a confirmé l'ouverture début 2023, après les élections professionnelles, du chantier sur les rémunérations. © MTFP

"J'ai voulu des mesures concrètes pour tous les agents. Avec un objectif : protéger votre pouvoir d'achat. Contre la hausse des prix, l'État agit." C'est ainsi que le ministre de Transformation et de la Fonction publiques a communiqué jeudi 15 septembre sur Twitter à l'intention des agents publics à l'issue de la réunion de suivi de la conférence salariale du 28 juin (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/675188>)). Une présentation à laquelle n'adhèrent pas les organisations syndicales réunies hier rue de Grenelle. ↑

Dès l'issue de la conférence sur les perspectives salariales – au cours de laquelle Stanislas Guerini avait annoncé une revalorisation de la valeur du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022, une revalorisation des bas de grille de la catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/678060>)), une reconduction de la Gipa (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) cette année, un élargissement du forfait mobilités durables et une revalorisation de près de 7 % de la prestation interministérielle de restauration –, les syndicats avaient exprimé leur insatisfaction. À l'approche de la réunion de suivi, fin août, tous attendaient une nouvelle revalorisation générale. Sans trop d'espoir, le ministère faisant alors savoir qu'il ne prévoyait pas de "revoyure" sur le point d'indice, la prochaine conférence salariale n'étant pas prévue avant 2023.

Mesures effectives

C'est donc sans surprise que, lors de la réunion du 15 septembre, le ministre n'a pas annoncé de nouvelles mesures, malgré les revendications réitérées des responsables syndicaux, derniers chiffres de l'inflation à l'appui (celle-ci a atteint sur un an 5,9 % en août selon l'Insee, après +6,1 % en juillet et +5,8 % en juin), dans un contexte de crise énergétique et de baisse de l'attractivité des métiers de la fonction publique.

Lors de la séance, le ministre a ainsi listé les mesures annoncées en juin, presque toutes désormais effectives, leurs textes d'application ayant quasiment tous été publiés cet été (1). Une démonstration complétée par le rappel des mesures générales prises par le gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat (amplification de la remise carburant, maintien du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie, limitation de la hausse des loyers, suppression de la redevance audiovisuelle...).

"Ouvrir le chantier de l'attractivité"

Le ministre a également confirmé l'ouverture début 2023 – dans la continuité des travaux lancés par sa prédécesseure Amélie de Montchalin sur la base du rapport Peny-Simopoli sur les perspectives salariales remis en mars dernier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/669354>)) –, du chantier sur les rémunérations, après les élections professionnelles. Cette négociation sera précédée par "des premiers échanges exploratoires cet automne". L'objectif de ce chantier est de mener "un travail de refondation de notre système de rémunération et de parcours de carrière, tout en restant dans le cadre statutaire", indique la présentation du ministère. À savoir :

"Mieux reconnaître et valoriser les filières professionnelles, les métiers et les responsabilités ; mieux définir ce qui doit rester unitaire ou peut être différencié, selon les métiers ou les territoires ; refonder des 'garanties-socles' et envisager des 'accélérateurs de carrière', tout au long de la vie professionnelle ; mieux récompenser l'engagement individuel et collectif."

Le "dossier ministre" remis à Stanislas Guerini en mai par la DGAFP détaille les actions à mener sur les carrières, les primes et indemnités et fait ses recommandations sur la méthode à privilégier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/675386>)).

Un nouvel agenda social en préparation

Le ministre a également confirmé la tenue "dès les prochaines semaines", de concertations "sur d'autres dimensions prioritaires touchant notamment aux politiques sociales, à l'environnement de travail, à la santé au travail etc.", évoquant la tenue début octobre d'une journée de réflexion associant les parties prenantes pour prioriser les chantiers à venir, dans le prolongement du Conseil national de la refondation. Parmi les sujets pouvant alimenter l'agenda social de l'automne (outre la négociation en cours sur le volet "prévoyance" de la protection sociale complémentaire), il a mentionné l'égalité professionnelle (qui pourrait être traitée avant les élections professionnelles), la question des mobilités et de la santé au travail.

Il y a trois jours, lors d'un colloque sur "les nouveaux défis RH de la fonction publique", organisé par Intériale, Stanislas Guerini avait annoncé vouloir réunir "d'ici un mois" l'ensemble des parties prenantes de la fonction publique (usagers, agents, administrations, organisations syndicales, opérateurs de service public) pour construire un "programme global d'amélioration de la qualité et des conditions de travail des professionnels". Ce programme, sorte de "Fonction publique +", sera en miroir du dispositif "Services publics +".

réactions syndicales

- **CGT.** En l'absence de nouvelle revalorisation générale, les fédérations de fonctionnaires restent sur leur faim et ont rappelé leurs revendications en la matière. La réunion à peine achevée, la CGT a dénoncé l'"inacceptable blocage gouvernemental" concernant les salaires dans la fonction publique et un "mépris des personnels". "En dépit des demandes unanimes des organisations syndicales, le gouvernement a refusé de s'engager sur le principe d'une nouvelle mesure générale en 2022 comme sur l'ouverture rapide de négociations portant sur la valeur du point et les grilles" et "annoncé qu'il n'y aurait pas de mécanisme d'indexation sur l'inflation ni de clause de revoyure en 2022 sur la valeur du point d'indice".
- **CFDT.** "Nous souhaitons une clause de revoyure. Il est difficile de n'en rester qu'au bilan", commente de son côté Mylène Jacquot, la secrétaire générale de la CDFT Fonctions publiques. Sa délégation a profité de la séance pour faire part de ses attentes mais aussi des difficultés rencontrées par certains agents dans la mise en œuvre de la revalorisation du point d'indice, certains agents contractuels n'en bénéficiant "toujours pas". La fédération demande toujours une amélioration du FMD et "la fin du plafonnement du remboursement transports", actuellement de 50 % des frais dans la limite de 86 euros par mois, "alors qu'il n'y a pas de plafonnement dans le secteur privé", rappelle Mylène Jacquot qui défend également la révision des seuils d'indemnisation des jours de télétravail, a fortiori en prévision des mesures à venir en matière de sobriété énergétique.
- **FO.** La FGF-FO pointe de son côté l'absence de réelles négociations sur les rémunérations dans la fonction publique "depuis des années". "À chaque fois, il s'agit de décisions unilatérales qui ne nous conviennent ni sur la forme ni sur le fond. Le décrochage du point d'indice est tellement important depuis 2000 qu'il faudrait l'augmenter de 22,9 %" pour

rattraper la perte accumulée depuis, explique Olivier Bouis, secrétaire fédéral. Le syndicat juge également insuffisante la revalorisation des agents de catégorie B. Quant au chantier à venir sur les rémunérations, c'est avec "les plus grandes réserves" qu'il l'anticipe.

- **Unsa.** "La sobriété ne sera pas qu'énergétique", lance, quelque peu amère, le secrétaire général de l'Unsa Fonction publique, Luc Farré, déçu par une réunion sans grand contenu. La veille de la réunion de suivi, il avait encore appelé à l'organisation d'une nouvelle conférence salariale pour faire face à l'inflation persistante et rappelé sa proposition de "Grenelle de la fonction publique". Outre une amélioration de l'indemnité télétravail, il s'inquiète, dans le contexte, de l'ouverture prochaine de la réforme des retraites, qui pourrait créer une situation potentiellement explosive.
- **FSU.** "Alors que toutes les organisations syndicales réclament une nouvelle revalorisation générale et que le gouvernement parle de perte d'attractivité, il ne s'est rien dit", regrette de son côté Bruno Leveder, secrétaire national de la FSU. Selon lui, le gouvernement aurait au moins pu décider "une petite mesure en avance de phase sur le budget 2023". "Cela pourrait être mal interprété de pousser les organisations syndicales à négocier le ventre vide", prévient-il concernant le chantier à venir sur les rémunérations. "Même s'il mérite des rééquilibres, le système n'est pas à bout de souffle", plaide-t-il.
- **Solidaires.** Enfin, Solidaires regrette dans un communiqué qu'il n'y ait rien eu "de plus malgré l'urgence". Face à l'inflation, les 3,5 % d'augmentation consentis en juillet ne sont pas "à la hauteur" et "deux mois plus tard, c'est bien à un appauvrissement des [agents] publics que l'on continue d'assister", selon le syndicat qui revendique, outre une nouvelle revalorisation du point d'indice et des carrières, une hausse de 5 points pour tous les agents et une indexation sur l'inflation. Les agents "ont besoin d'autre chose que d'être [salués et remerciés]. Ils ont besoin de mesures salariales générales. Sans attendre. 2023 est bien trop loin", estime Solidaires.

Nommé ministre de la Transformation et de la Fonction publiques le 20 mai dernier un mois après la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, Stanislas Guerini va quitter, samedi 17 septembre, la tête du mouvement créé en 2017 LaREM, qui va laisser la place à un nouveau parti politique, baptisé Renaissance. C'est le député européen Stéphane Séjourné qui va en prendre la tête. "Renaissance aura vocation à rassembler les adhérents de La République En marche et, demain, s'ils en font le choix, ceux de Territoire de Progrès et d'Agir", indique Stanislas Guerini dans une interview publiée par "Les Échos" ce vendredi 16 septembre. Ce nouveau parti mettra "la priorité sur l'ancrage territorial, avec des référents qui seront élus et une place plus grande aux élus issus du premier quinquennat et ceux qui nous rejoignent" et "sera également centré sur le travail autour des idées qui constituera notre colonne vertébrale".

Désormais investi dans ses fonctions ministérielles, Stanislas Guerini précise, quant à son rôle au sein de Renaissance, qu'en tant que membre du bureau exécutif, il sera "un militant très engagé" et, le fait ne plus avoir "la charge opérationnelle de diriger" le parti, lui "donnera davantage la possibilité de participer au travail sur les idées".

(1) décret n° 2022-994 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046026212>) du 7 juillet 2022 pour la hausse de la valeur du point d'indice (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/676000>)) ; décret 2022-1101 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046127605>) du 1<sup>er</sup> août 2022 pour la reconduction de la Gipa (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/677125>)) ; décrets du 1<sup>er</sup> septembre pour la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie C dans les trois versants (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/678060>)) ; circulaires du 18 juillet 2022 relatives aux prestations interministérielles d'action sociale pour la revalorisation de la PIM repas (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/676615>)). Seule l'extension du forfait mobilité durable est en attente d'officialisation (la consultation sur le texte "est en voie de consultation" selon le ministère).

Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>) Ressources humaines (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21305>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL\_RH ([HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSOCIAL\\_RH](https://twitter.com/AEFSOCIAL_RH))